

Si ce projet de loi devait apporter une grande joie aux personnes touchées, je recommanderais d'en accélérer l'adoption. Je dois cependant admettre que je ne lui trouve aucun avantage frappant.

Je voudrais signaler un autre aspect, celui de l'image projetée à l'étranger. Le Canada attire actuellement plus de monde que jamais à cause de l'Expo et des événements qui se déroulent à l'étranger et beaucoup de ces gens voudront probablement visiter notre belle province maritime, qui est connue dans toute les publications touristiques en français sous le nom de «Nouvelle-Écosse.» Qui va expliquer à toutes ces hordes de touristes que, malheureusement, la Nouvelle-Écosse n'existe plus? Que penseront les touristes francophones d'une province qui vient juste de perdre son nom français? Comment vont-ils l'interpréter, je me le demande? Seront-ils déçus ou fâchés de ce changement? Je pense que ce serait regrettable, monsieur le Président.

La Nouvelle-Écosse, avec sa culture acadienne et son nombre grandissant d'établissements francophones est fière d'être francophone, tout comme elle est fière d'être anglophone. Les deux éléments de cette collectivité méritent le nom que l'histoire leur a choisi et qu'ils ont conservé à travers les siècles, *Nova Scotia* en anglais et *Nouvelle-Écosse* en français.

Je me demande aussi ce qui est arrivé à l'opposition officielle? Il n'y a pas un seul député libéral à la Chambre, pas un pour prendre part au débat, absolument personne. Merci et *thank you*, monsieur le Président.

[*Français*]

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, mon nom est Carole Jacques, députée de Montréal—Mercier. Pourtant, monsieur le Président, la mémoire d'un avocat ne faillit jamais.

Monsieur le Président, j'aimerais exprimer mon point de vue sur le projet de loi intitulé «Loi concernant le nom officiel de la Nouvelle-Écosse». Je tiens à traiter la question sous un angle national.

Ainsi, on pourrait dire que le nom «Nouvelle-Écosse» fait partie du patrimoine culturel des Néo-Écossais et, en fait, de tous les Canadiens. Il fait partie de notre patrimoine culturel parce que c'est le nom que l'on retrouve dans tous nos documents officiels, tous nos journaux, toute notre correspondance commerciale ou personnelle depuis presque 300 ans.

Qu'est-ce qu'un francophone habitué à dire: «Je viens de la Nouvelle-Écosse» éprouverait s'il devait désormais annoncer qu'il vient de la *Nova Scotia*? A peu près la même chose qu'un anglophone qui dirait: «*I come from Nouvelle-Écosse*». On aurait l'impression que la phrase a été commencée dans une langue et terminée dans l'autre.

Le terme *Nova Scotia*, quelque latin qu'il soit, n'en est pas moins maintenant à consonance anglaise. Il l'est devenu après avoir été utilisé pendant des années, pour désigner l'une de nos provinces Maritimes. Il serait difficile de demander aux francophones d'employer *Nova Scotia* au lieu de Nouvelle-Écosse tout comme de demander aux anglophones de remplacer *British Columbia* par *Colombie-Britannique*. Dans un cas

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

comme dans l'autre, ce serait faire violence à la langue des intéressés.

Est-il logique que les anglophones n'aient pas traduit l'expression latine *Nova Scotia* contrairement aux francophones? Plutôt que de logique, il s'agit d'un processus historique qui a entraîné l'usage ininterrompu des termes *Nova Scotia* d'une part et «Nouvelle-Écosse» d'autre part. Il me semble qu'il ne convient pas de nous montrer logique au point d'imposer l'uniformité dans tous les domaines.

Le Canada n'a pas été bâti sur l'uniformité. La preuve en est aujourd'hui que nous sommes des députés francophones et il y a également les députés anglophones. Ce qui a fait le charme de notre pays, c'est qu'il se soit développé sous l'action des différents stimuli, chacun évoluant à sa façon. N'imposons pas une uniformité rigide maintenant.

Monsieur le Président, dans mon enfance, j'ai eu l'occasion de visiter la Nouvelle-Écosse, province extraordinaire, et les gens ont une hospitalité chaleureuse extraordinaire qui se trouve bien avec la terminologie Nouvelle-Écosse. Ce serait brimer leurs droits si on allait substituer le nom latin *Nova Scotia*. Le droit des citoyens acquis depuis des centaines d'années, contrairement à l'usage toponymique, nécessiterait une modification nécessaire des documents constitutionnels, par surcroît c'est de juridiction provinciale, et de nombreuses modifications nécessaires qu'a traitées la loi fédérale, *et cetera*, monsieur le Président, et cela aurait un impact négatif sur la population francophone, car *Nova Scotia* est perçu comme un nom anglais.

La traduction des noms va à l'encontre du bon usage des noms propres. Le nom est latin et non anglais. Le nom figure dans la Charte de 1621 donné par le roi Jacques, monsieur le Président, à William Alexander. Il faut se le dire, monsieur le Président, la Nouvelle-Écosse a des minorités qui sont très dynamiques et qui ont des droits acquis avec le temps et qu'on ne peut brimer. Nous devons respecter en tant que gouvernement et Parlement fédéral les minorités de droits et de langue francophone hors Québec.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Lanthier).

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui... et quel heureux temps nous traversons de voir nos anglophones de la Chambre des communes défendre avec autant de véhémence une appellation française qui a été consacrée par l'histoire! Je suis très fier de mes collègues anglophones aujourd'hui.

• (1730)

[*Traduction*]

Je suis fier de mes collègues anglophones qui défendent avec tant de vigueur l'appellation de «Nouvelle-Écosse». C'est un moment historique, non seulement pour la Chambre des communes, mais pour le parti progressiste conservateur, que l'on a associé trop souvent à l'anglophonie. Aujourd'hui, nous avons la preuve du contraire.